

M. l'Inspecteur d'académie,

La précédente CAPD s'est tenue le jeudi 12 mars entre le moment où le ministre a assuré aux Françaises et aux Français sur les ondes que les écoles ne fermeraient pas et celui, quelques heures plus tard, où il a déclaré qu'elles allaient fermer dès le lundi suivant. Depuis, il semble que toutes les décisions prises pour l'école soient à peu près aussi bien anticipées, aussi bien préparées que celle-ci et il est extrêmement difficile pour les enseignants d'avoir confiance et de se sentir en sécurité professionnelle dans de telles conditions.

Le 12 mars, nous vous alertions déjà sur nos difficultés à appliquer et faire appliquer les mesures d'hygiène dans nos écoles, à répondre aux sollicitations des parents inquiets par rapport à la situation et nous exprimions notre inquiétude par rapport aux missions des directrices et directeurs d'écoles qui, en plus de la charge démesurée de travail, ont sans cesse à opérer des choix impossibles. Avec le protocole sanitaire à mettre en œuvre pour la réouverture des écoles à partir de la semaine prochaine, on atteint le sommet ! Le protocole, bien que spécifique au premier degré, regorge de mesures inapplicables dans les écoles. Il est manifeste que ses auteurs n'ont jamais eu l'occasion de travailler dans une école. C'est un triste constat récurrent auquel nous ne parvenons pas à nous habituer : les textes concernant l'Ecole sont écrits du fauteuil d'un bureau parisien dont l'occupant ne sait rien de ce qui concerne notre quotidien.

Le retour dans les écoles est prévu de façon progressive ; ceci est en effet indispensable, mais la progressivité n'est pas suffisamment étalée dans le temps dans certaines communes. Le retour des élèves dès le 14 mai est trop précipité et le 18 pour tous les niveaux encore davantage ! Il est intolérable que le Ministère n'ait pas laissé le temps aux conseils d'écoles de se réunir pour permettre une réflexion conjointe de toute la communauté éducative avant une quelconque décision.

Notre profession est mobilisée pour faire face à cette crise et répondre aux besoins de la nation ; elle n'a plus besoin de le prouver, elle a forcé le respect en sachant s'adapter aux conditions de travail malgré l'absence de formation et de matériel et en proposant toujours des volontaires en quantité pour accueillir les enfants prioritaires malgré le contexte sanitaire extrêmement anxiogène dans notre département. Les remerciements exprimés par nos responsables politiques ne sont que du blabla, ils ne sont suivis d'aucun effet, les efforts ne sont pas réellement reconnus et sont à sens unique.

Par exemple, l'application de la loi de transformation de la fonction publique pourrait, au vu du contexte, être différée sur certains points. Là où ça les arrange, nos responsables sont tout à fait capables de ne pas appliquer la loi. Ainsi, nombre de nos collègues partout en France ont sollicité la possibilité de faire valoir leur droit au bénéfice d'une rupture conventionnelle et leur demande reste sans réponse. L'Etat n'est pas prêt. La loi n'est pas appliquée. Qu'advient-il de ces personnels en septembre 2020 alors que leur projet de vie avait été construit au regard de la loi ? S'il est ainsi possible de ne pas appliquer la loi, pourquoi ne serait-il donc pas envisageable de sursoir pour cette année à l'exclusion des représentants des personnels des opérations de mouvement ? Dans notre département, la qualité du dialogue social permettait des travaux paritaires des plus efficaces et aboutissaient à la meilleure gestion possible des personnels enseignants. Cette qualité nourrissait l'intérêt commun : celui des personnels comme celui du Service public d'éducation.

Malgré nos demandes répétées à l'attention du Ministère dans ce sens, demandes étayées par un argument supplémentaire de poids, celui du contexte sanitaire anxio-gène pour toutes et tous, nous ne sommes jusqu'alors pas entendus. Les enseignants sont méprisés alors qu'ils se montrent irréprochables envers leur employeur qu'est l'Etat.

A propos de l'ordre du jour de cette CAPD, nous rappelons que ce système d'évaluation directement lié à la progression de carrière ne nous semble pas constructif. Nous demandons une vitesse d'avancement identique pour toutes et tous et une évaluation formative indépendante.

L'étude des documents met en lumière la problématique de l'incidence des absences sans traitement sur la carrière des personnels. Une seule journée d'absence sans traitement pourra avoir une incidence sur le déroulement de carrière d'un enseignant.

Concernant les recours formulés par nos collègues, nous exprimons notre incompréhension par rapport à certains avis formulés. En particulier, comment le travail d'un enseignant dont 80% des compétences sont évaluées très satisfaisantes voire excellentes peut-il finalement être jugé seulement satisfaisant ? Quel peut être le ressenti des enseignants concernés sinon un manque de considération par rapport à la qualité du travail effectué ? Ce sentiment aura nécessairement une incidence sur la motivation à poursuivre les efforts et c'est bien dommage.